



LA DGFIP ACCOMPAGNE LES USAGERS DANS LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Novembre 2018



SOMMAIRE

PRÉSENTATION	3
LE PROJET	5
POURQUOI CETTE NOUVELLE OFFRE ?	7
UN PROJET QUI PLACE L'USAGER AU CŒUR DE SON ÉLABORATION	9
QUE PROPOSE LE LIVRET ?	11
QUE PROPOSENT LES TUTORIELS ET LE MOOC ?	16
CONCLUSION	18

PRÉSENTATION

Interlocuteur privilégié des entrepreneurs, la direction générale des Finances publiques (DGFIP) accompagne les usagers professionnels dans leurs démarches fiscales. En outre, la participation à des salons professionnels, la mise à disposition d'une documentation en ligne et l'ancrage local permettent à la DGFIP de rester au contact des usagers.

L'accompagnement des créateurs d'entreprise est cependant plus complexe. En effet, la création d'une entreprise nécessite pour l'entrepreneur d'effectuer des choix structurants, dans un calendrier parfois contraint. Dans ces conditions, les démarches administratives et fiscales sont parfois négligées. En outre, l'information disponible peut s'avérer difficile d'accès, trop technique voire inadaptée. La documentation très complète proposée par la DGFIP a été jugée trop spécialisée par certains des usagers consultés.

Face à ce constat, la DGFIP a souhaité refondre et moderniser son offre d'accompagnement. À la demande du Directeur Général, la sous-direction de la Gestion Fiscale des Professionnels a entamé un travail de rénovation de l'ensemble de la documentation afin de la rendre plus pratique et accessible.

En partenariat avec la DDFIP du Val-de-Marne et avec la participation d'un panel représentatif d'usagers, la DGFIP a élaboré un nouveau format pour ses supports d'information, désormais entièrement numériques et interactifs. Un site dédié aux créateurs d'entreprise, offre une documentation rénovée venant en complément de celle déjà proposée par le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère de l'Action et des Comptes Publics.

Il permet l'accès direct à des tutoriels vidéos et un cours en ligne « MOOC », spécialement créés, en partenariat avec l'Ecole Nationale des Finances Publiques (ENFIP), dans cette volonté de moderniser l'information à destination des entrepreneurs. Les livrets du créateur d'entreprise en format papier vont disparaître et laisseront place à de nouveaux livrets qui prendront la forme de fiches pratiques en ligne, toutes accessibles depuis la même plateforme. Leur contenu a également été complété afin d'expliquer les premières étapes de la création d'entreprise, tant au niveau fiscal que social et comptable.

Cette offre renouvelée s'ouvre avec le livret « Créer mon micro-projet », écrit dans ce nouvel esprit. En effet, la micro-entreprise représente aujourd'hui plus de deux créations d'entreprise sur cinq. Il est donc naturel de s'adresser en premier aux porteurs d'un micro-projet.

Le site du « Créateur d'entreprises » est disponible sur le site impots.gouv.fr depuis le 20 novembre 2018.

UNE OFFRE RÉNOVÉE ET MODERNISÉE DE LA DGFIP

La DGFIP est un des partenaires privilégié des créateurs d'entreprise. Elle est présente dans les salons professionnels pour rencontrer les créateurs d'entreprise dans un contexte propice à l'échange et à la discussion. Son réseau local est dense : les Directions Régionales et Départementales des finances publiques sont présentes sur l'ensemble du territoire, notamment à travers les Services des Impôts des Entreprises. Ces services de proximité exercent au plus près des partenaires de la DGFIP (les collectivités territoriales notamment) et sont les interlocuteurs directs des usagers. Elle met à disposition une documentation en ligne complète, disponible depuis le site impots.gouv.fr, notamment les livrets du créateur d'entreprise qui détaillent les informations fiscales relatives à la création d'entreprise : les régimes d'imposition, les différents impôts et taxes, etc.

Cependant, à l'ère de la transformation numérique et après consultation d'un panel d'usagers, la DGFIP a souhaité revoir cet accompagnement pour les créateurs d'entreprise. Dans le but de mettre à leur disposition une offre plus globale et élargie, elle a entamé une refonte de l'ensemble de ses supports.

À QUI EST-ELLE DESTINÉE ?

L'offre est destinée à toute personne souhaitant créer une entreprise, à un stade plus ou moins avancé de réflexion (projet, concrétisation, finalisation).

La micro-entreprise concerne plus de 40 % des créations d'entreprise, et ce nombre a augmenté de 10 % sur les douze derniers mois. De plus, les porteurs de micro-projet sont généralement seuls pour lancer leur activité, ils mènent de front plusieurs démarches (étude de marché, recherche de clients, etc) et ne disposent pas forcément des connaissances nécessaires en matière fiscale, sociale et juridique.

La DGFIP souhaite adapter son offre à ces nouveaux entrepreneurs. Le premier livret à voir le jour concernera donc la création de micro-entreprise, et accompagnera l'utilisateur à chaque étape de celle-ci.

DE QUOI EST-ELLE COMPOSÉE ?

De nouveaux supports ont été créés : quatre tutoriels vidéos, qui concernent l'utilisation des services en ligne des professionnels, un cours en ligne, ou « MOOC », qui a été proposé en septembre à tous les créateurs de micro-entreprises pour les aider à préparer leur projet. Devant le plébiscite des utilisateurs et afin de pouvoir y accéder tout au long de l'année, les vidéos réalisées pour le MOOC sont mises en ligne sur le site « créateur d'entreprise ».

Les livrets du créateur d'entreprise, proposés jusqu'ici sous format papier et sur le site impots.gouv.fr et dédiés entièrement aux problématiques fiscales ont été revus.

Ce chantier a associé les usagers depuis le début de la réflexion jusqu'à la validation du projet. Dans un premier temps, les relais professionnels (associations professionnelles, CCI, CPMA) ont été consultés.

Le constat a été quasiment unanime, les livrets bien qu'exhaustifs sur la fiscalité n'étaient pas adaptés, les créateurs d'entreprise souhaitant des supports plus modernes accompagnés d'exemples concrets et surtout disposer d'un seul document évoquant l'ensemble des questions que se pose un créateur d'entreprise. Pour répondre à cette attente, le livret du créateur traitera des aspects fiscaux mais aussi sociaux et patrimoniaux et aura une nouvelle ergonomie, plus claire et composée de nombreux liens et conseils pratiques.

POURQUOI CETTE NOUVELLE OFFRE ?

La nouvelle offre de la DGFIP répond à plusieurs objectifs. D'une part, proposer un accompagnement plus complet, des premières étapes de la création jusqu'à sa finalisation et pas uniquement sur le plan fiscal. D'autre part, rendre cette offre accessible à tous et plus interactive, notamment grâce au numérique.

UNE VOLONTÉ D'ACCOMPAGNER LES MICRO-ENTREPRENEURS DÈS LES PREMIÈRES ÉTAPES DE LA CRÉATION

Une offre complète par son approche : se positionner en amont de la phase de création.

Le livret a pour objectif d'aider l'utilisateur à se poser les bonnes questions avant de lancer son activité. Ce postulat nécessite que soit clairement définie la notion d'entreprise, les différents statuts juridiques et les différents régimes. Le régime de la micro-entreprise y est expliqué, ainsi que ses alternatives. Le livret propose notamment une comparaison des avantages et inconvénients des différentes options qui s'offrent au porteur de micro-projet. Des exemples concrets illustrent chaque thématique.

Une offre complète par la diversité de son contenu : un livret fiscal, mais aussi social et comptable.

Les anciens livrets approfondissaient l'ensemble des mesures fiscales. La DGFIP a renouvelé ses livrets en y intégrant les démarches à effectuer au niveau social et comptable. Les différents impôts et taxes y sont toujours détaillés (les changements liés au prélèvement à la source, les démarches de déclaration et de paiement), mais aussi les régimes sociaux et les obligations comptables.

L'utilisateur trouvera désormais dans le livret l'ensemble des informations dont il a besoin pour lancer son activité, au-delà des aspects liés à la fiscalité.

Une offre complète par ses différents supports : un accompagnement de A à Z.

En complément du cours en ligne « MOOC » et des tutoriels vidéos, le livret est accompagné de deux autres supports :

- un calendrier, qui retrace les échéances fiscales et sociales importantes à respecter pour le créateur d'entreprise. Deux versions sont proposées : l'une concerne le régime de la micro-entreprise, et l'autre le régime réel, avec les dates importantes pour l'année de création ainsi que pour les années suivantes. Ce document permet au futur chef d'entreprise d'avoir de la visibilité sur l'ensemble de ses obligations ;
- un glossaire, qui recense les termes, appellations et acronymes propres aux démarches fiscales, sociales et comptables. Il permet, toujours dans une optique d'accessibilité, de rendre le livret compréhensible par tout usager.

La DGFIP propose une nouvelle offre et accompagne l'ensemble des usagers, qu'ils en soient au stade du projet ou à celui de la concrétisation, que leurs interrogations concernent le niveau fiscal ou le niveau social et comptable.

UN FORMAT MODERNE ET ACCESSIBLE

Le livret, le cours en ligne, et les tutoriels vidéos sont entièrement numériques. Accessibles depuis le site impots.gouv.fr, ils reprennent les standards d'internet et sont adaptés au plus grand nombre. **Le nouveau livret est aussi interactif.** Son ergonomie a été pensée pour sa praticité : des liens permettent de naviguer simultanément sur les différents sites officiels pour accéder à des renseignements précis ; des « bons à savoir » mettent en avant l'essentiel pour trouver rapidement l'information recherchée ; des renvois aux autres thèmes coordonnent l'ensemble des sujets abordés.

Le livret est plus lisible et pratique. Grâce à son format aéré et à ses nombreux schémas, il permet d'offrir une information claire et dynamique.

UN PROJET QUI PLACE L'USAGER AU CŒUR DE SON ÉLABORATION

Depuis les premières étapes du projet, la DGFIP a souhaité placer l'utilisateur au cœur de son élaboration. Ainsi, en 2017 et en amont de la refonte des livrets, la DGFIP a rencontré les représentants des usagers professionnels afin d'obtenir un ressenti concernant les livrets papiers actuels.

Cette rencontre a permis de définir le plan d'action de la refonte de la stratégie de communication de la DGFIP à destination des créateurs d'entreprise.

Cette première rencontre avec une diversité de représentants de petites entreprises a permis à la DGFIP d'identifier les micro-entrepreneurs comme les usagers les plus en attente de documentation, et donc de renforcer son accompagnement à destination de ces-derniers.

Dans un second temps, après la refonte du livret portant sur la création d'une micro-entreprise, la DGFIP a consulté les usagers pour obtenir leur perception de la nouvelle offre et recueillir leurs observations. Des « écoutes usagers » ont été réalisées :

- Des retours « à chaud », c'est-à-dire des réunions au cours desquelles les usagers découvraient les nouveaux livrets ont permis d'appréhender rapidement leurs réactions et d'analyser leurs premières interprétations, notamment concernant la forme.
- Des retours « à froid », après transmission et étude des livrets par les usagers ont permis de positionner les nouveaux livrets à la lumière d'une réflexion plus poussée, sur le contenu notamment.

Trois groupes usagers composés de futurs créateurs d'entreprise ont été réunis au cours du mois de mai 2018, à Créteil et à Nantes. Les entrepreneurs conviés s'orientaient vers le régime de la micro-entreprise. L'offre d'accompagnement a été présentée dans sa globalité : le projet de site, le cours en ligne (MOOC), les tutoriels vidéos, et le contenu du livret.

Les **retours à chaud** ont permis de valider le projet de refonte du livret, tant au niveau de l'ergonomie que du contenu. Les propositions d'améliorations faites en séance ont été prises en compte, en vue d'un deuxième retour avec les mêmes usagers, à froid.

Le retour à froid fut positif, les usagers étant toujours très favorables au projet et satisfaits des modifications effectuées. Des précisions, sur la clarté de certains termes notamment, ont été apportées suite à cette réunion, un glossaire plus étoffé est notamment né des remarques émises lors de cette réunion.

La DGFIP a pris en compte l'ensemble des remarques et observations des usagers, concernant tant l'orientation à donner au projet en amont que les modifications techniques à effectuer sur le livret finalisé.

Le projet a reçu un accueil très favorable, avec un fort consensus autour de son utilité.

QUE PROPOSE LE LIVRET ?

Répondre aux interrogations des micro-entrepreneurs

Le livret du micro-entrepreneur est composé de quatre thèmes qui interagissent, ainsi qu'un calendrier et un glossaire, ces deux supports ayant été demandés à l'occasion des réunions avec les usagers. Le calendrier retrace les échéances des obligations fiscales et sociales du micro-entrepreneur. Le glossaire définit les termes les moins accessibles du livret.

Les **quatre thèmes** s'articulent de la façon suivante :

Le premier, « **Monter mon micro-projet** », pose les bases de la micro-entreprise. Il invite l'utilisateur à se poser les principales questions sur son activité, son statut, son objectif et lui permet de comprendre le régime et de déterminer s'il lui convient.

Si tel est le cas, il peut alors se rendre au deuxième thème, « **L'intérêt du régime de la micro-entreprise** ». Ce thème détaille le régime et les obligations fiscales, sociales, et comptables qui en découlent.

À l'inverse si le créateur d'entreprise conclut que le régime de la micro-entreprise n'est pas adapté à sa situation, il peut directement consulter le thème « **Le régime de la micro-entreprise ne me convient pas** » qui lui exposera les autres possibilités et les démarches à suivre.

Le quatrième thème « **Quels seront mes contacts avec la DGFIP ?** » présente l'ensemble des relations entre l'utilisateur et l'administration fiscale.

LE THÈME « MONTER MON MICRO PROJET »

Ce premier thème introduit le régime de la micro-entreprise. À la différence des livrets précédents, il permet d'accompagner les usagers en amont de la phase de création.

« Monter mon micro-projet » répond ainsi à trois objectifs : celui d'aider les créateurs d'entreprise à se poser les bonnes questions avant de lancer leur activité, celui de répondre à leurs interrogations sur la micro-entreprise, et celui de distinguer les différentes étapes de la création.

Aider les créateurs d'entreprise à se poser les bonnes questions, c'est leur permettre de choisir le régime qui leur convient.

La phase qui précède la création est fondamentale, car pour le moment l'activité exercée orientera le choix du centre de formalités ou encore du régime fiscal et social du créateur.

Doit-il et peut-il créer une micro-entreprise ? Quelle est la nature de l'activité qu'il envisage de créer ? Est-elle compatible avec ce régime ? Peut-il rattacher une activité déjà existante à son micro-projet ? À combien évalue-t-il son chiffre d'affaires annuel ?

Le créateur est aussi incité à se projeter : quelles sont ses perspectives de développement à moyen terme ?

Des réponses sont apportées à ces interrogations accompagnées d'exemples (les seuils de franchise en base de TVA, les conditions du rattachement d'une activité non-salariée, etc.) afin de permettre au micro-entrepreneur d'assimiler l'ensemble des conséquences liées au lancement de son activité.

Répondre à leurs interrogations, c'est définir ce qu'englobe la micro-entreprise.

Comment créer une entreprise ? Comment bien choisir son statut juridique ? Existe-t-il des aides et des exonérations ?

L'entreprise y est définie clairement,, mais aussi le régime micro, au niveau fiscal et social. L'importance du choix du statut juridique y a également une place primordiale.

En énumérant les avantages et inconvénients de l'entreprise individuelle et de la société unipersonnelle, ce thème permet à un entrepreneur isolé de s'armer dans le choix du bon statut juridique pour se lancer.

Expliquer les étapes de la création, c'est accompagner les usagers dans la réussite de leur projet.

Lorsqu'il a déterminé la nature de son régime et de ses statuts, le créateur d'entreprise entre dans le processus de création. Ce livret récapitule les étapes de la création d'entreprise et les démarches à effectuer.

LE THÈME « L'INTÉRÊT DU RÉGIME DE LA MICRO-ENTREPRISE »

Un retour sur la nature du régime de la micro-entreprise.

Le créateur d'entreprise trouvera dans ce thème une synthèse des avantages et inconvénients du régime. Il pourra étudier les conditions pour bénéficier du régime, les activités auxquelles le régime est le plus adapté, ainsi que celles avec lesquelles il est incompatible.

Le thème définit le statut de l'entreprise individuelle et les seuils de chiffre d'affaires au-dessus desquels il n'est plus possible de relever du régime de la micro-entreprise. Il revient sur la procédure d'immatriculation auprès du centre de formalité des entreprises (CFE) et de la procédure de déclaration d'activité.

Les obligations fiscales, sociales, et comptables du régime de la micro-entreprise.

Le thème « L'intérêt du régime de la micro-entreprise » détaille chaque type d'obligation et les changements qui interviendront dans un futur proche, notamment ceux liés au prélèvement à la source ou à la suppression du RSI :

Concernant les obligations fiscales : le livret détaille celles relatives à l'impôt sur le revenu pour un micro-entrepreneur (abattement forfaitaire, déclaration du chiffre d'affaires, option pour le versement libératoire), le prélèvement à la source. Il présente également la cotisation foncière des entreprises et les taxes annexes.

Concernant les obligations sociales : le thème présente avec précision le régime social simplifié, ou régime micro-social. Il détaille les cotisations sociales, et explique notamment la suppression progressive du régime social des indépendants (RSI) et l'option pour la cotisation minimum.

Concernant les obligations comptables : le thème expose les démarches relatives à la tenue de la comptabilité (registres à tenir par le micro-entrepreneur, caractéristiques spécifiques aux différentes options et exemple de facture avec les mentions obligatoires qui doivent y figurer).

LE THÈME « LE RÉGIME DE LA MICRO-ENTREPRISE NE ME CONVIENT PAS »

Il est destiné à ceux qui, à la suite de la lecture du premier thème « monter mon micro-projet », estiment que le régime de la micro-entreprise n'est pas adapté à leur situation.

Tout d'abord, le thème explique pourquoi le régime de la micro-entreprise peut ne pas convenir à l'entrepreneur. La limitation des risques financiers, et donc l'option pour un régime plus protecteur ou la volonté de s'associer avec d'autres personnes en créant une société (Société par Action Simplifiée, Société à Responsabilité Limitée, Société Anonyme) sont deux des motivations exposées.

Il présente alors les autres régimes fiscaux et sociaux auxquels l'entrepreneur peut prétendre.

Le choix du régime fiscal et social détermine la forme juridique de société la plus adaptée à la situation de l'entrepreneur. Le thème explique le régime simplifié, le régime réel, et leur comptabilité avec les différents types de sociétés (titulaires de bénéfices industriels et commerciaux, de bénéfices non-commerciaux, les redevables à l'impôt sur les sociétés). Il répond ainsi à plusieurs questions : pourquoi choisir un régime plus exigeant que celui de la micro-entreprise ? Comment choisir entre l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu ? En pratique, comment cela se passe-t-il ?

Ce thème fournit également des informations pour ceux préférant opter pour la TVA : les conditions pour pouvoir en bénéficier, comment fonctionne cette option et quels sont ses avantages et inconvénients. Si l'un de ces régimes convient au porteur de micro-projet : que se passe-t-il et comment doit-il s'y prendre concrètement ?

Le livret anticipe cette interrogation et détaille les démarches à effectuer pour opter pour ces régimes. Il explique, à l'aide de schémas, tableaux, et modèles, comment le créateur d'entreprise doit établir une facture. Il présente également les formes de protection sociale du dirigeant et du conjoint.

LE THÈME « QUELS SERONT MES CONTACTS AVEC LA DGFIP ? »

Des contacts et services, dédiés aux créateurs d'entreprise, sont disponibles en ligne, sur le site impots.gouv.fr. Qu'il soit à la recherche d'un simple renseignement ou d'un véritable accompagnement, le créateur d'entreprise pourra y trouver l'ensemble des informations disponibles. Et ce à toutes les étapes de la création, notamment lorsque l'entreprise est déjà créée ou sur le point de l'être : il détaille l'ensemble des procédures en ligne relatives à la déclaration et au paiement des impôts.

En informant le créateur d'entreprise sur la télé-déclaration et le télépaiement des impôts, le thème « Quels seront mes contacts avec la DGFIP » explique les modalités de la création de l'espace professionnel en ligne.

À travers ce livret, la DGFIP a souhaité rappeler à l'utilisateur que l'administration fiscale est là pour le renseigner et l'aider dans ses procédures.

QUE PROPOSENT LES TUTORIELS ET LE MOOC ?

Les livrets ont été rénovés en totalité, laissant place à des fiches pratiques en ligne. Dans ce nouvel esprit, deux nouveaux supports d'information à destination des créateurs d'entreprise ont été réalisés.

LES TUTORIELS VIDÉOS

Les tutoriels vidéos concernent l'utilisation des services en lignes des professionnels.

Sous une forme pédagogique, moderne et dynamique, ces tutoriels illustrent les procédures à effectuer en ligne, afin d'éclairer le créateur d'entreprise dans ses démarches.

Ils s'articulent autour de quatre thèmes :

- Comment déclarer et payer sa TVA ?
- Comprendre mon avis CFE révisé
- Comment consulter et payer la CFE en ligne
- Créer mon espace professionnel sécurisé en mode simplifié

LE COURS EN LIGNE (MOOC)

En septembre, la DGFIP a mis à disposition des créateurs de micro-entreprises un cours en ligne intitulé « Créer une micro-entreprise », afin de les aider à préparer leur projet. Les inscriptions sont closes depuis le 30 septembre. O Devant le succès rencontré par ce support et dans l'attente d'une nouvelle programmation en 2019, les vidéos réalisées sont mises à disposition sur le site « créateur d'entreprise ».

Ce MOOC était destiné, comme le livret, à toute personne ayant un projet de micro-entreprise ou souhaitant exercer une activité à son compte. Partant du constat que chaque décision du porteur de projet dans la phase de création aura des conséquences sur sa vie d'entrepreneur, la DGFIP a souhaité l'aider à se poser les bonnes questions afin de prendre les options qui lui sont adaptées.

Pour cela, il se divise en trois séquences synthétiques, chacune d'une heure environ :

- **Découvrir le monde de l'entreprise :** cette séquence fournit les premiers conseils au créateur de micro-entreprise. Il recense les conditions d'accès au régime, la protection du patrimoine, ainsi que les aides dont l'entrepreneur peut bénéficier.
- **Principaux sujets à régler :** cette séquence a pour objectif d'aider l'utilisateur à évaluer le potentiel de son entreprise. Elle traite des statuts juridiques, des obligations comptables, du volet fiscal en détaillant les impôts à payer, mais aussi de l'aspect social.
- **Comment déclarer votre activité :** cette séquence permet au micro-entrepreneur de comprendre comment déclarer son activité auprès du Centre de Formalité des Entreprises, comment créer ses espaces en ligne (qui deviendront un point de contact avec ses partenaires), mais aussi comment établir une facture. Il revient également sur le calendrier des différentes obligations, afin de permettre à l'utilisateur de prévoir les échéances liées à son activité.

Chacune de ces séquences se terminera par un quizz amenant à la validation de la formation, et permettant à l'entrepreneur de vérifier si l'ensemble des informations sont assimilées.

CONCLUSION

Une proposition destinée à s'enrichir

D'ici la fin de l'année, les autres thèmes encore proposés sous forme de livrets papiers seront progressivement remplacés par des nouvelles fiches pratiques.

L'ensemble des informations relatives aux autres régimes (Bénéfices Agricoles, Bénéfices Industriels et Commerciaux, Bénéfices Non-Commerciaux, Société Civiles Immobilières de Gestion) seront disponibles sur le site dédié, sous cette même forme. Le livret « Généraliste », prochain à paraître, retracera l'ensemble des aspects de la création d'entreprise et des démarches qui y sont liées.

Cette nouvelle offre a été pensée pour sa praticité. Son objectif est de rendre l'information accessible à tous, notamment à l'entrepreneur qui veut lancer son activité seul. La DGFIP l'accompagne dans son projet, et lui fournit les renseignements complets et nécessaires à sa réussite à travers trois supports numériques et modernes.